



LIVRET D'ACCUEIL



Foyer Les Patios
19 rue du Moulin
78690 Les-Essarts-le-Roi

☎ 01 30 46 44 60

✉ foyerpatios@hestia78.fr



Sommaire

Page 3 - Mot de bienvenue

Page 4 - Présentation de l'association Hestia 78

Page 5 - Nos valeurs

Page 6 - Les-Essarts-le-Roi

Page 7 - Présentation du foyer

Page 8 - Vos accompagnateurs internes

Page 9 - Vos accompagnateurs externes

Page 10 - La vie au foyer

Page 11 - Les services et prestations proposés

Page 12 - Week-end et vacances

Page 13 - Votre foyer

Page 14 - Votre chambre

Page 15 - Les loisirs en dehors du temps de travail

Page 16 - Le médical

Page 17 - Règles de vie

Pages 18 - Le principe de consentement éclairé, de libre choix et de participation

Page 19 - Vos droits à l'information

Page 20 - Vos droits à un accompagnement adapté

Page 21 - Respect de la dignité et de l'intimité

Droit à la pratique religieuse

Page 22 - Votre argent / Ce que vous payez

Page 23/24 - Traitement de vos données

Pages 25 - Éléments administratifs de votre dossier

Page 26 - Les assurances

Page 27 - Recours possible à une personne qualifiée de la Maison

Départementale de la Personne Handicapée en cas d'insatisfaction

Page 28 - Cadre légal

Bienvenue !

L'ensemble de l'équipe du foyer et des résidents vous souhaite la bienvenue parmi nous.

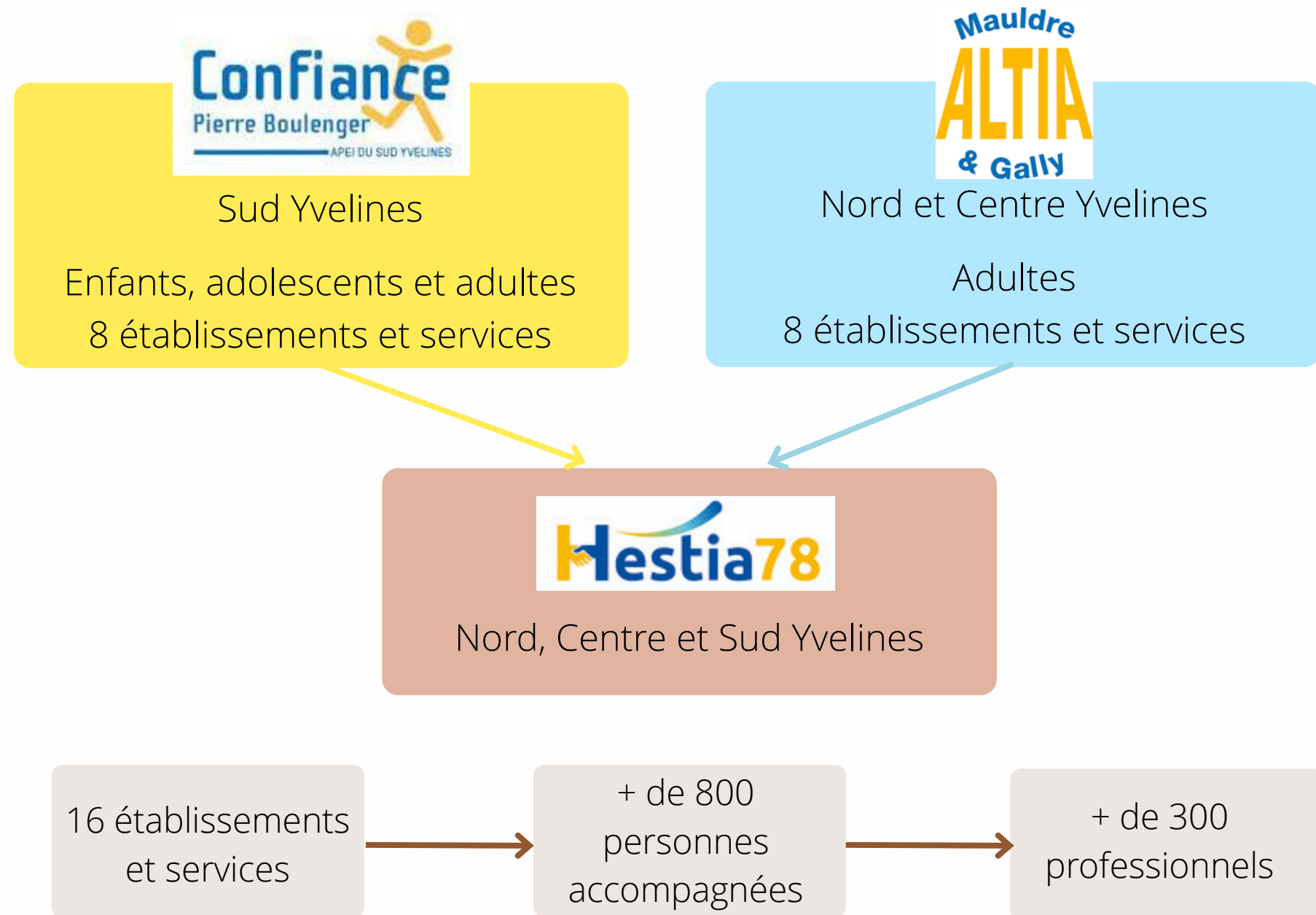
Nous vous remettons ce livret d'accueil qui vous guidera dans votre vie au foyer. Ce livret est accompagné du règlement du foyer, à respecter pour le bien-être de tous, ainsi que du contrat de séjour et de la Charte des droits et libertés.

Nous vous souhaitons le meilleur accueil au foyer Les Patios et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

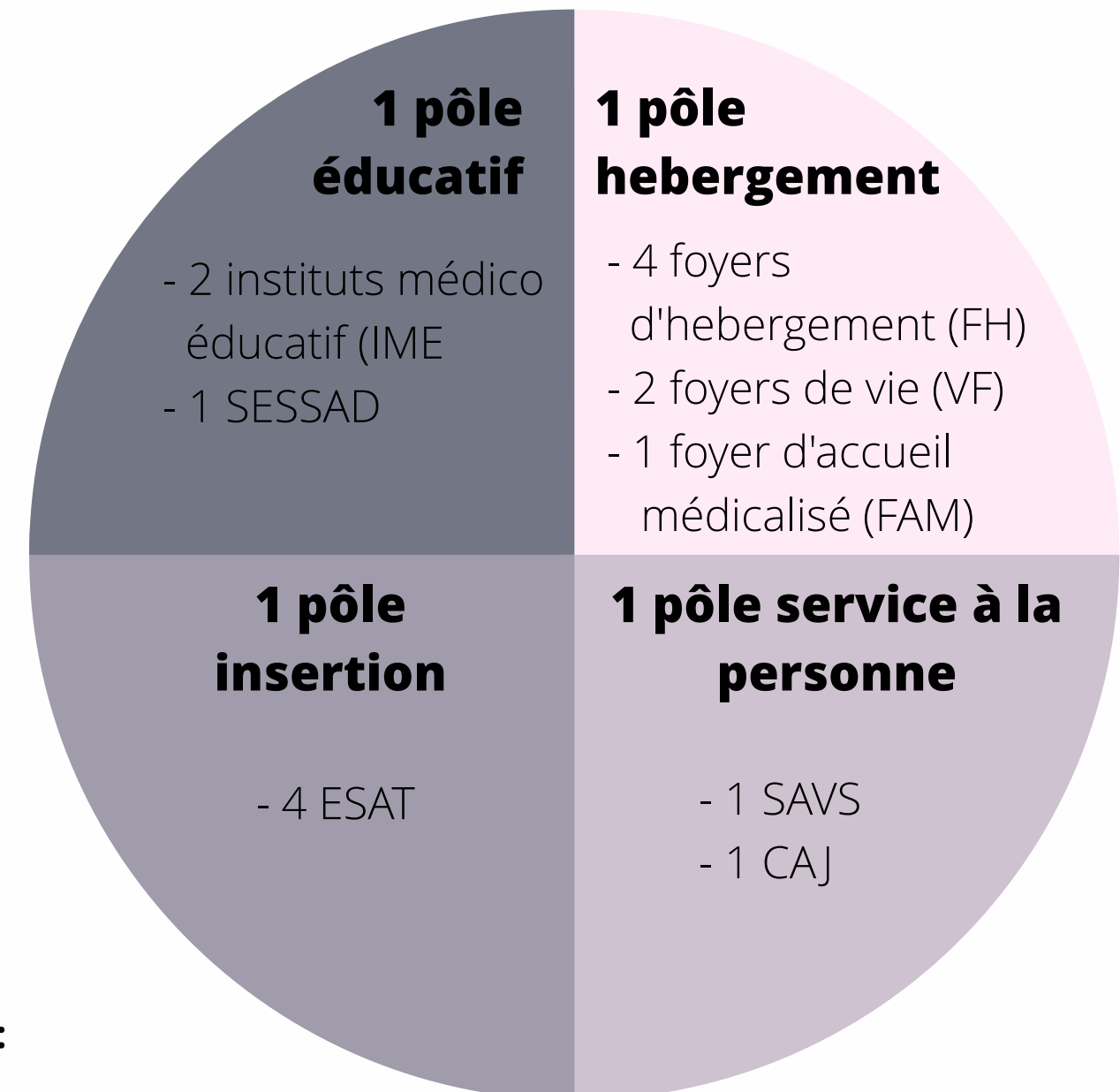


Présentation de l'association Hestia 78

L'association HESTIA 78 est née de la fusion-absorption entre l'association confiance Pierre Boulenger et l'association ALTIA Mauldre et Gally. Ces deux associations ont pris l'appellation HESTIA 78 depuis le 1er janvier 2022.



Hestia 78 se compose de :

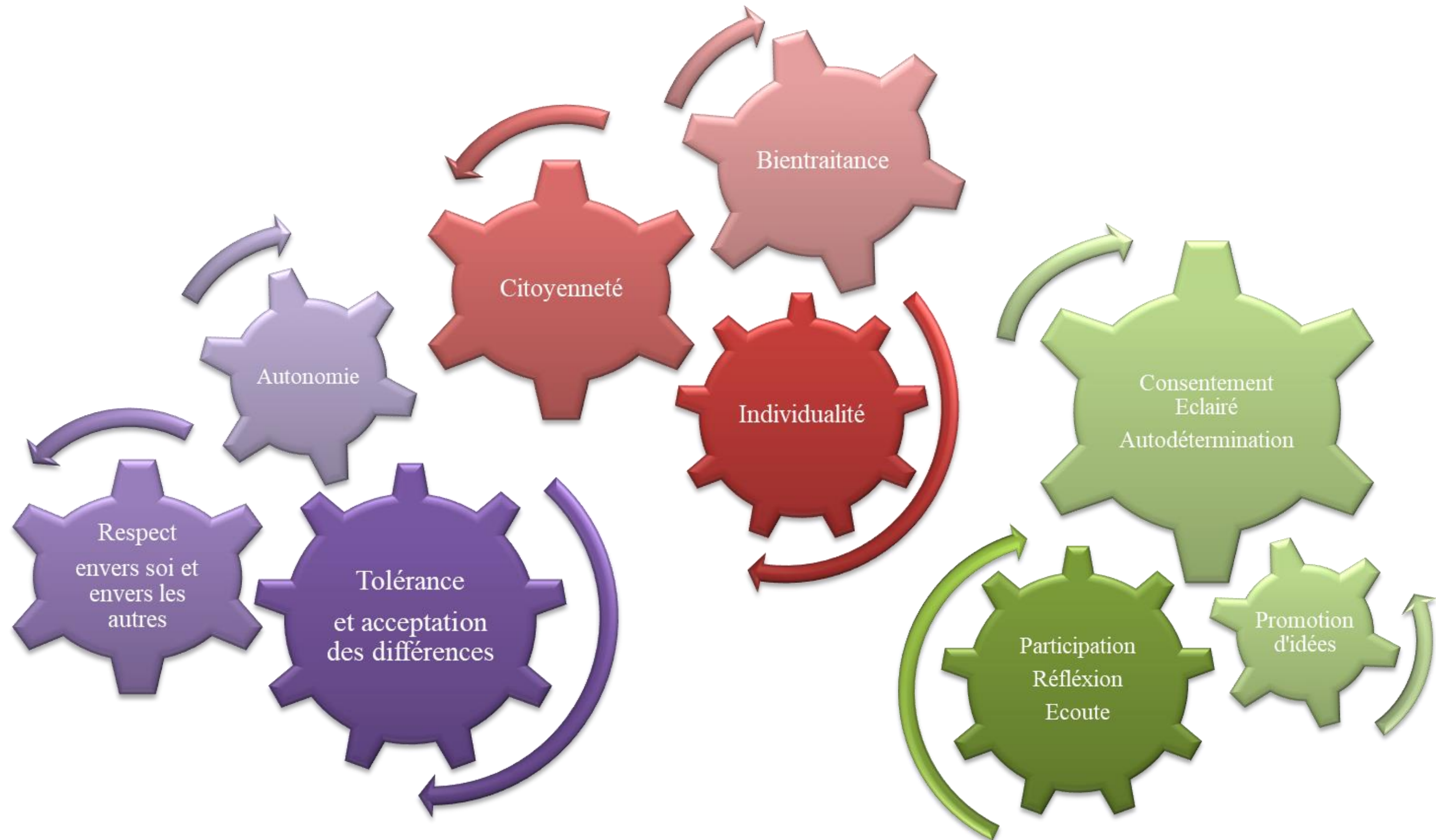


Vous pouvez trouver toutes les informations sur l'association et ses établissements sur le site internet :
<https://hestia78.fr/>

Nos valeurs



Pour mieux accompagner votre projet de vie dans le cadre collectif





Accès aux Essarts le roi

le R.E.R Ligne B de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse via le service d'autocars
reliant les Essarts à Saint-Rémy

Page 6

Présentation du foyer

Le foyer d'hébergement (comprend un collectif, une petite maison et un appartement) sont implantés aux Essarts le roi, commune de 6200 habitants. Les logements sont proches du centre-ville où se situent tous les commerces et services de proximité. On peut y trouver un supermarché, la Poste, une pharmacie, des médecins, un bureau de tabac, boulangerie, etc... (situé à 5 minutes à pied).

L'appartement, logement de type f5, situé rue de Bretagne aux Essarts Le Roi. Il accueille 4 personnes plus autonomes. Il est rattaché au foyer. Deux membres de l'équipe éducative assure l'accompagnement selon les besoins.

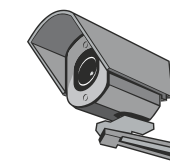


La **Petite Maison** accueille 3 adultes dont le projet est de continuer à parfaire leur autonomie avec une proximité quotidienne de l'équipe éducative. Sa situation géographique permet une présence éducative plus rassurante.



Le **foyer d'hébergement**, **l'appartement** et la **petite maison** accueillent des adultes en situation de handicap, travaillant en ESAT, et titulaires d'une notification « foyer d'hébergement » délivrée par la Maison Départementale Du Handicap (MDPH).

Plusieurs caméras sont disposées à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement afin d'assurer la sécurité de tous.

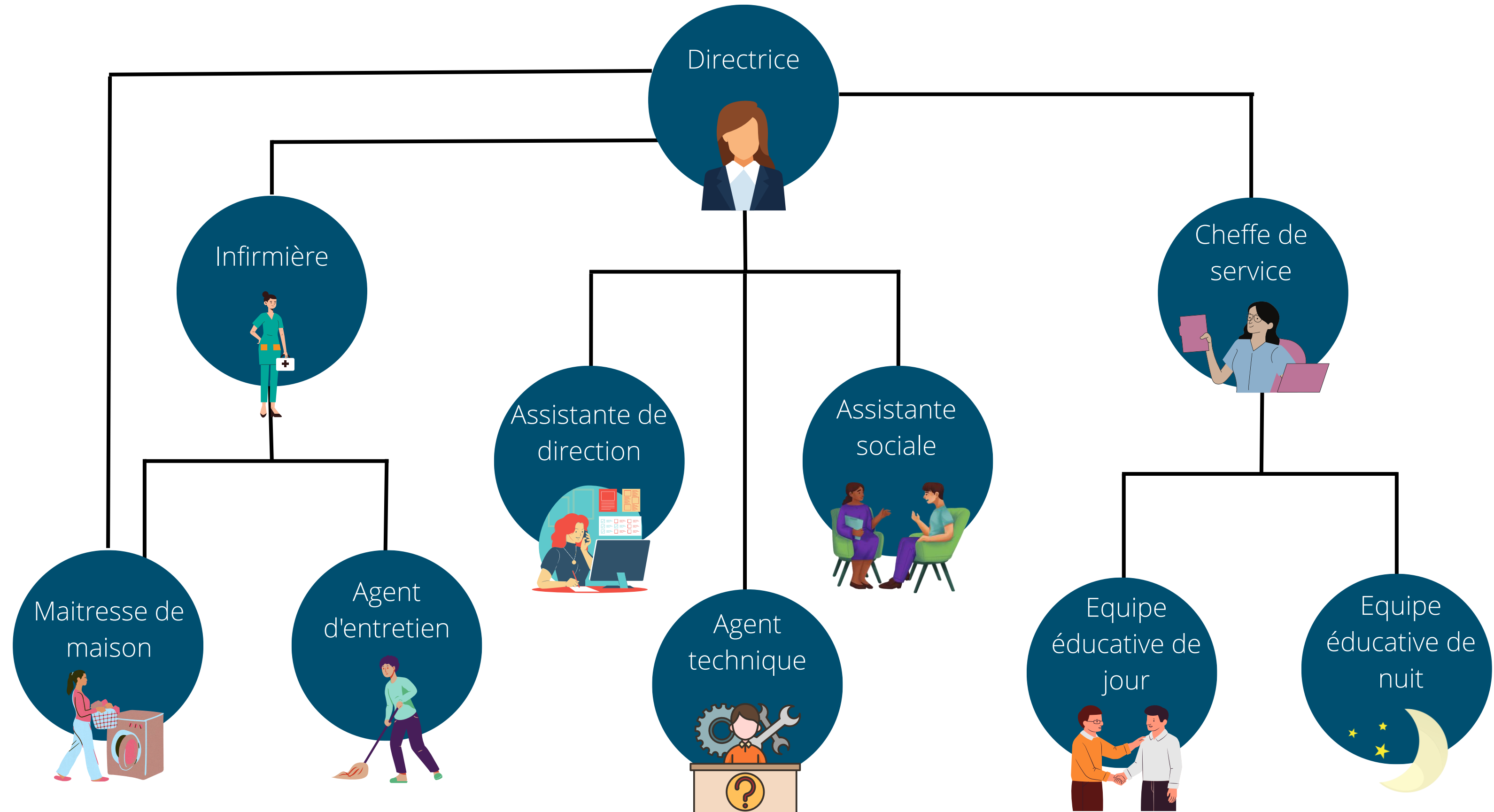


Le projet de la vie au foyer est le plein épanouissement de la personne dans sa vie personnelle et professionnelle.

L'établissement participe à répondre aux besoins d'hébergement et d'accompagnement des personnes accueillies dans leurs projets : vie personnelle, vie professionnelle, organisation des loisirs, insertion, socioculturelles, accompagnement dans la santé



Vos accompagnateurs internes

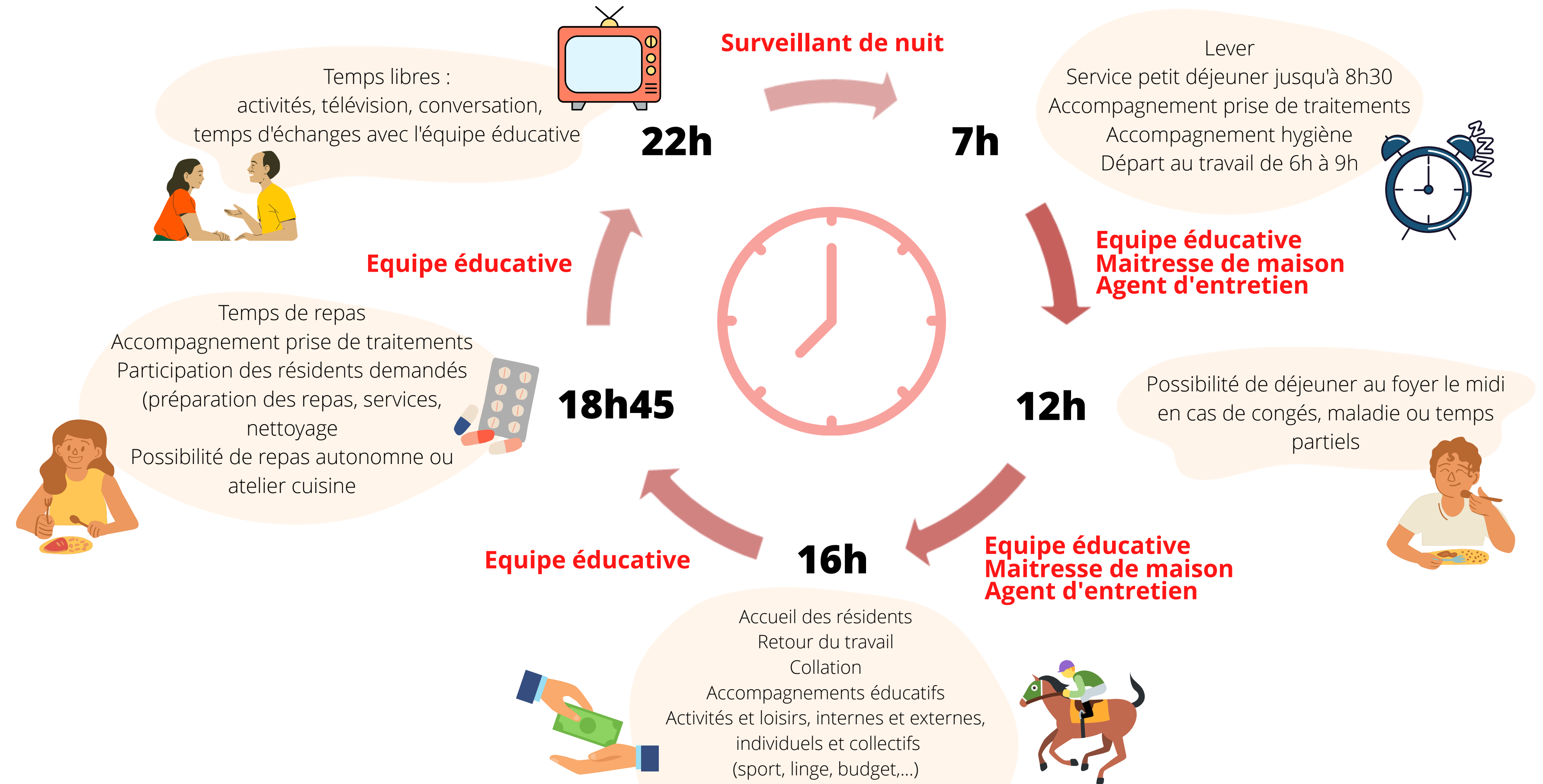


Vos accompagnateurs externes



La vie au foyer

Le foyer est ouvert 24h/24, tous les jours de l'année. Le personnel éducatif est présent tout au long de la journée.
Arrivée du surveillant de nuit à 21h45 qui prend le relais de l'équipe éducative.



Les services et prestations proposés



Lingerie

Votre linge peut-être lavé par la maitresse de maison ou par vos soins.

Il y a la possibilité de faire laver vos draps par un ESAT.



Repas

Les repas sont livrés par un prestataire extérieur, en liaison froide.

Vous avez également la possibilité de participer à des ateliers cuisine mis en place par l'équipe éducative.



Agent technique

L'agent technique intervient pour les petits travaux au sein des espaces collectifs et/ou individuels.



Espace information

Charte des droits et libertés des personnes accueillies

Documentation d'information et de prévention (médicale, éducative...)



Espaces verts

Les espaces verts du foyer sont entretenus par les travailleurs d'un ESAT.



Courrier

Votre courrier vous est remis fermé.
L'affranchissement de vos envois reste à votre charge.



Internet

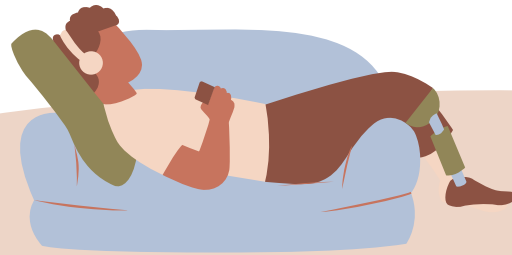
L'établissement est équipé d'internet et d'une connexion Wi-Fi que vous pouvez utiliser avec votre matériel.



Téléphone

Vous pouvez contacter librement votre entourage en utilisant votre téléphone portable. Tous les frais de communication restent à votre charge.
Les personnes qui souhaitent vous joindre peuvent vous contacter en appelant le foyer si vous ne possédez pas de téléphone personnel.
Des conversations en Visio sont possibles.

Week-ends et Vacances



Les week-ends

Lorsque vous le souhaitez, vous pouvez séjourner dans vos familles, vos proches ou vos amis.

Le planning des présences des week-ends au foyer est établi en concertation avec l'équipe éducative.

4 professionnels éducatifs en moyenne sont présents et un surveillant de nuit assure la continuité.

Les activités sont proposées selon vos besoins, vos demandes et les manifestations locales.



Les vacances

Vous avez libre choix d'organiser vos congés. L'équipe éducative est là pour vous accompagner si vous le souhaitez.



Votre foyer



Laverie
Lingerie



Bureau
direction



Bureau
Chef de Service



Jardin



Salle K'Fête



Bureau
éducateurs



Infirmerie



Patios



Espace



Salle
d'activités



Secrétariat



Réfectoire



Potager

Votre chambre



Votre chambre est votre espace privatif, dont vous avez la clef, et dont vous êtes responsable.
Vous pourrez décorer votre chambre et votre espace privé selon vos goûts.



Vous devez entretenir votre chambre régulièrement :
Rangement, balai, aspirateur, poussière...

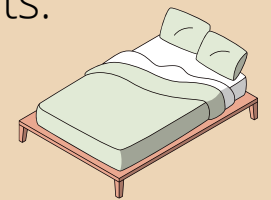


Votre linge peut être lavé au foyer selon votre autonomie, avec l'aide de la Maîtresse de maison et du personnel éducatif.

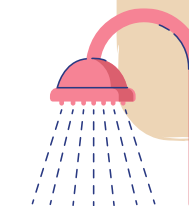
Il est recommandé que votre linge soit marqué.



Vous avez la possibilité de meubler votre chambre, selon vos goûts.



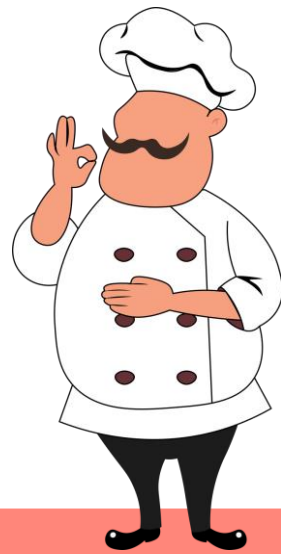
Vous trouverez dans votre salle de bains, un lavabo, une douche ainsi que des toilettes.



Les loisirs en dehors du temps de travail



Bowling



Soirée Bon Plan



Activités manuelles



Sports

Musique



Cinéma



Activités cuisine



Potager

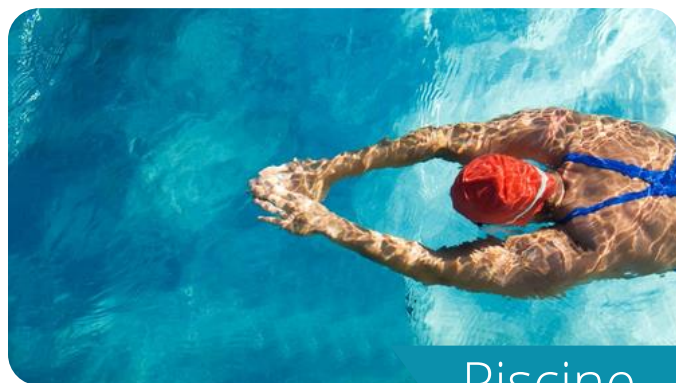
Pêche



Promenades



Esthétique et Coiffure



Piscine



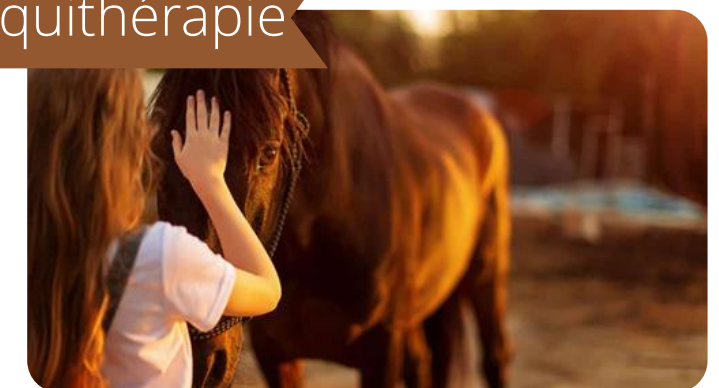
Théâtre

Médiation Animale



Jeux de société

Equithérapie





Le médical



Vous pouvez désigner une personne de confiance (un parent, un proche, médecin traitant...) pour vous accompagner dans vos démarches et vos prises de décisions concernant votre santé.

En fonction de votre projet, les rendez-vous médicaux peuvent s'effectuer en autonomie ou avec un accompagnement.
Si vous êtes autonome, les éducateurs vous aident dans vos rendez-vous par des entretiens de préparation et de retour de consultation.

Le suivi médical est supervisé par l'infirmière du foyer.

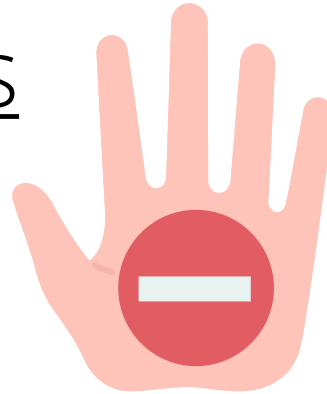
Les traitements sont préparés dans un circuit sécurisé par la pharmacie.

Les éducateurs vous aident pour la prise de vos traitements.

Votre projet médical est travaillé en fonction de votre autonomie.

Règles de vie

Les interdictions



L'usage de drogue et alcool est prohibé à l'intérieur des locaux. Il est fortement recommandé aux personnes accueillies de ne pas rentrer dans l'établissement en état d'ébriété.



Accepté à l'extérieur de l'établissement, tout en respectant l'environnement, la propreté des lieux et une certaine proximité des locaux. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est demandé de ne pas fumer dans les chambres.

Religions et politiques

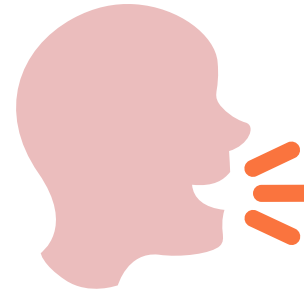
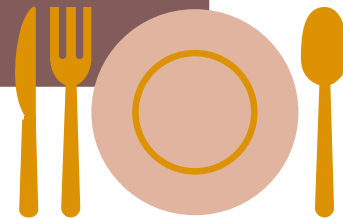


Établissement laïc, vous seul avez le choix de vos pratiques. La laïcité garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes et respecte toutes les croyances. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Le principe de consentement éclairé, de libre choix et de participation

La commission restauration

Elle permet de recueillir toutes les remarques et suggestions des repas qui sont préparés par un prestataire externe, afin d'en améliorer la qualité



Le projet personnalisé

Tous les 18 mois environ, vous définissez votre projet personnalisé, accompagné de l'équipe pluridisciplinaire. Si vous le souhaitez, vous pouvez associer votre famille ou votre représentant légal.



L'apéro Gazette

C'est un lieu d'expression où chacun peut s'exprimer. Il vise à :

- Favoriser le vivre ensemble,
- À transmettre des informations sur des sujets touchants l'actualité,
- Echanger sur l'organisation interne, les événements d'actualités.... Tous sujets de votre choix. Une boîte à idées est mise à disposition.



Le CVS

Le CVS est destiné à garantir vos droits. C'est un lieu d'échanges et d'expressions sur toutes les questions en lien avec le fonctionnement de l'établissement. Il a pour vocation de favoriser votre participation (résidents élus) et celle de vos proches (représentants de famille).



Vos droits à l'information



Consultation de votre dossier

Vos dossiers administratifs, éducatifs et médicaux sont consultables sous réserve d'une demande préalable auprès de la directrice de l'établissement et/ou du médecin traitant.

Vous avez le droit de faire rectifier, compléter, préciser, mettre à jour ou effacer les erreurs que vous pourriez trouver.



Le contrat de séjour

Il définit les prestations, les conditions d'accueil et d'accompagnement. Il est signé entre vous, votre représentant légal et l'établissement. Il assure un engagement mutuel.

Vos droits à un accompagnement adapté



Soutien à votre développement : l'autodétermination

Favoriser votre autonomie, votre faculté de décider, de choisir.



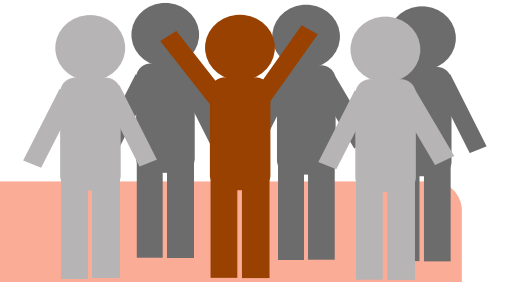
La personne qualifiée

Elle a pour mission d'aider à faire valoir les droits de l'utilisateur ou de son représentant légal.

Elle intervient sur demande de l'utilisateur, du résident ou de son représentant légal.

La liste des personnes qualifiées est fixée pour chaque département par le préfet de département, le président du conseil départemental et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé compétente.

Le médiateur



C'est une personne qui peut vous assister ou vous orienter en cas de non-respect de vos droits ou de désaccord avec l'établissement.
Vous pouvez choisir ce médiateur dans une liste des Personnes Qualifiées de votre département.
(Cf contrat de séjour)

Ethique de la bientraitance



C'est identifier l'accompagnement, le meilleur possible pour vous, dans le respect de vos choix et dans l'adaptation la plus juste à vos besoins.

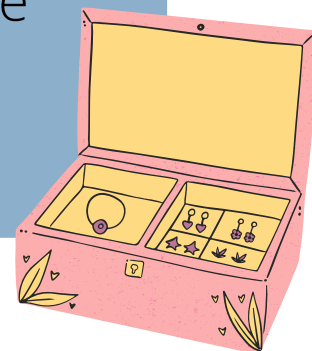
Respect de la dignité et de l'intimité



Nous sommes tous différents. Nous rencontrons parfois des difficultés qui peuvent nous handicaper...Mais nous avons aussi tous un point en commun, l'envie et le besoin d'aimer et d'être aimé.

Nous respectons votre vie intime et sexuelle et restons à votre écoute pour vous orienter et trouver le bon interlocuteur qui pourra répondre à vos questions. Toute demande sera étudiée au cas par cas.

Vous êtes seul(e) responsable de l'intégralité de vos objets de valeur. Vous avez la possibilité d'acheter un coffre individuel pour votre chambre afin d'assurer la protection de vos biens. De plus, ces objets peuvent être confiés à l'équipe éducative, en cas exceptionnels.



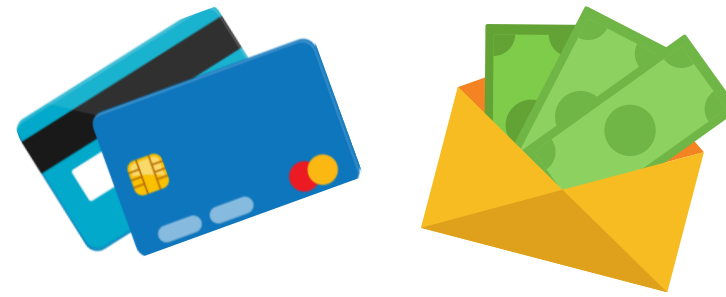
Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse doivent être facilitées sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions de l'établissement ou services.

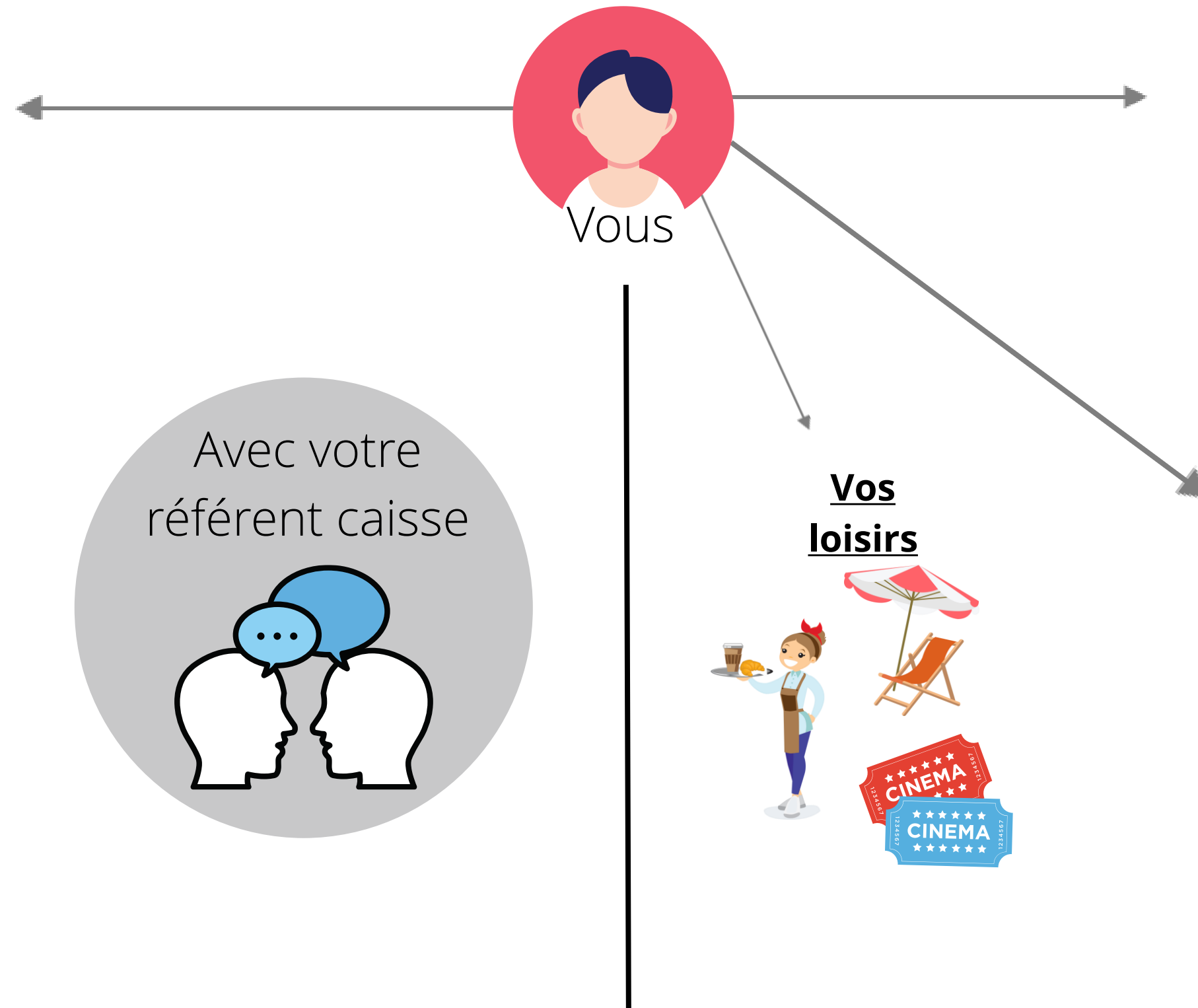
Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions.



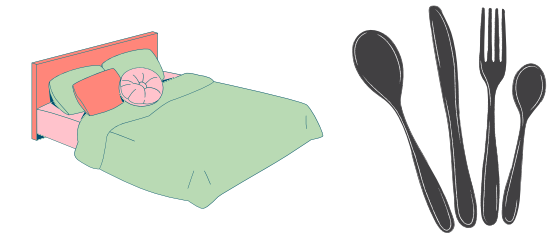
Votre argent



Ce que vous devez payer



Votre chambre et les frais d'hébergement



Vos dépenses quotidiennes

Transport
Hygiène
Entretien de la chambre

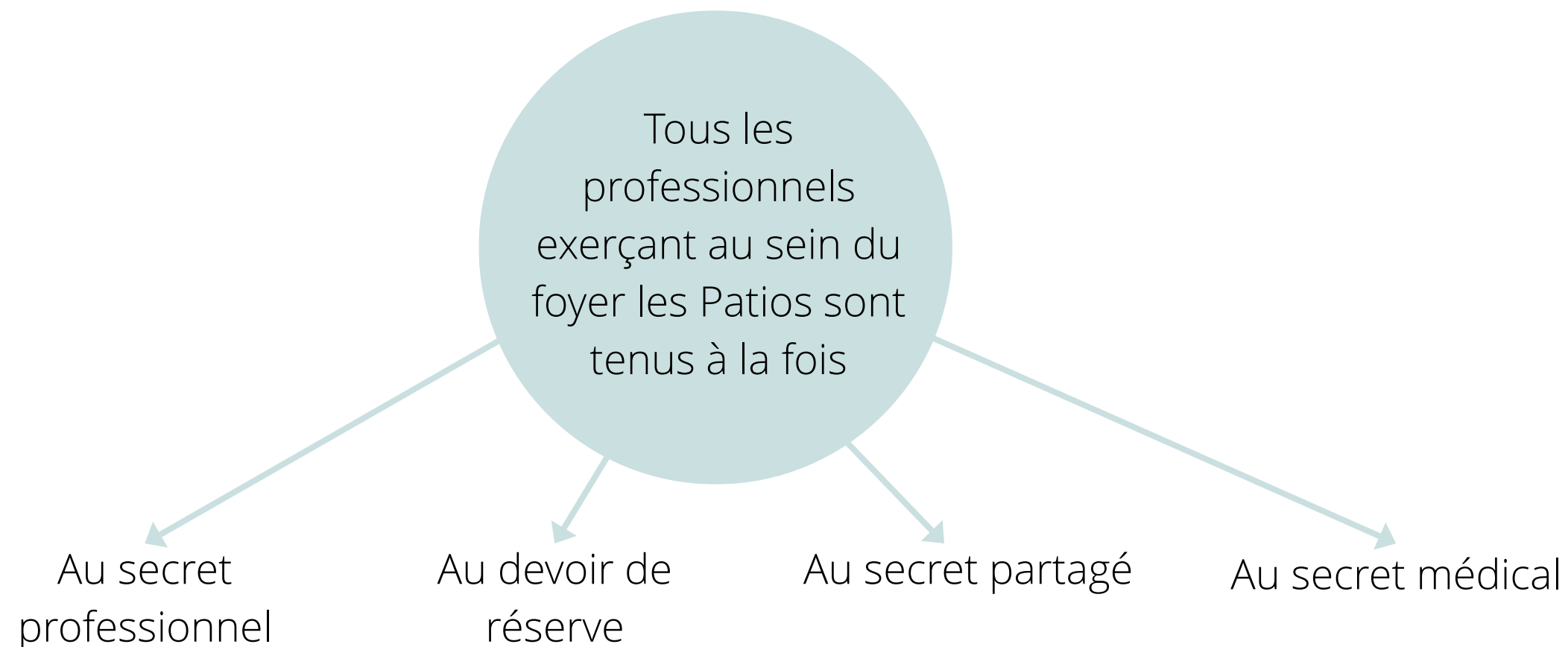


Traitement de vos données

RGPD



La protection de vos données à caractère personnel: « règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données applicable à compter du 25 mai 2018 et par la loi du 6 janvier 1978, dite loi informatique et libertés. »



Traitement de vos données



Le droit à l'image

Pour les manifestations internes, ou ponctuellement pour les manifestations externes, vous êtes libre d'accepter ou de refuser de signer le formulaire de droit à l'image transmis dans votre contrat de séjour et renouvelé autant que nécessaire.



Le dossier médical partagé

Le dossier médical partagé (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise vos informations de santé (traitements, résultats d'examens ...)

Il vous permet de les partager avec les professionnels de santé de votre choix, qui en ont besoin pour vous soigner.



Votre dossier

Il regroupe vos informations médico-sociales et éducatives, il permet un suivi et une mise à jour des transmissions et des données vous concernant ainsi que votre projet personnalisé.

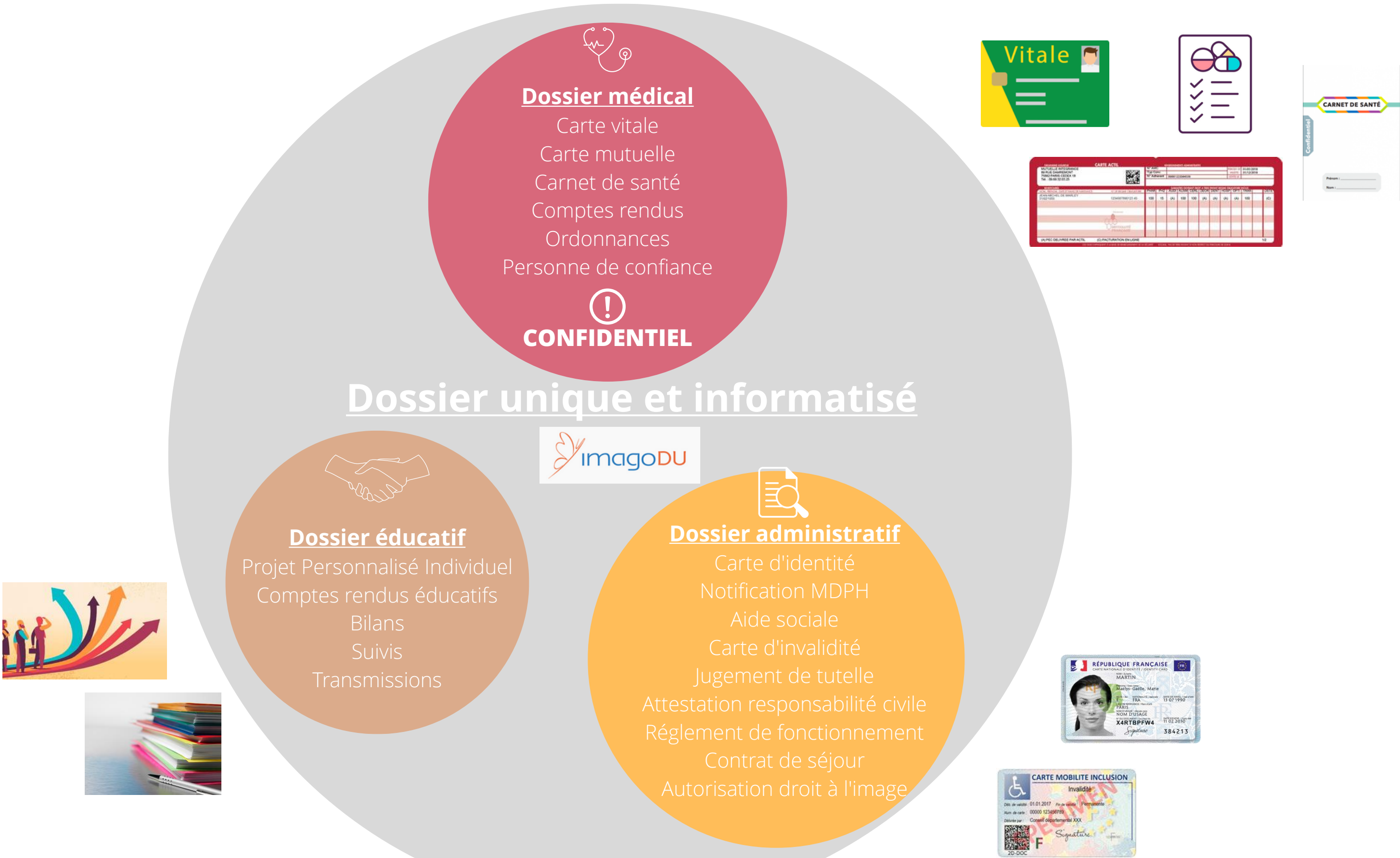


Le logiciel IMAGO

Votre dossier est en partie sur le logiciel IMAGO et disponible en format papier dans le bureau de l'assistante sociale.

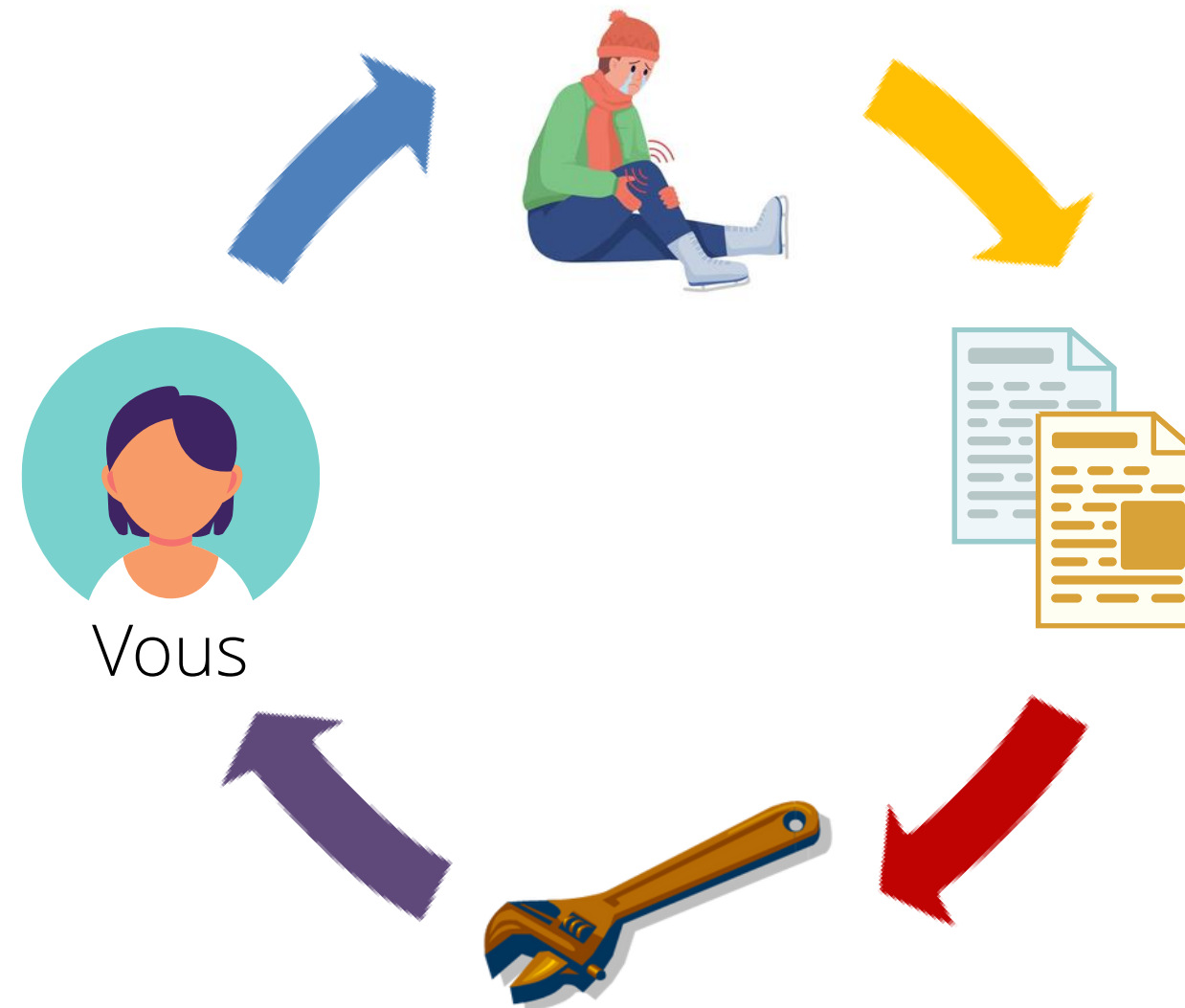
La partie médicale de ce dossier est en partie sur le logiciel Imago et à l'infirmerie.

Elements administratifs de votre dossier



Les assurances

Vous devez avoir une assurance en cas d'accident



Vous devez avoir une responsabilité civile si vous dégradez le matériel



Le foyer a une
responsabilité
civile

Recours possible à une personne qualifiée de la Maison Départementale de la Personne Handicapée en cas d'insatisfaction



Un cahier de réclamations et/ou de plaintes est situé au bureau du secrétariat. Il est possible de le compléter, avec l'aide de l'équipe éducative.
La plainte sera traitée et une réponse sera apportée par la direction.



S'adresser au pôle de proximité de la maison départementale des personnes handicapées (mdph) des Yvelines
Personne Qualifiée



Coordination handicap locale (chL) de Rambouillet
13 rue pasteur
Bâtiment 11 RDC
78120 Rambouillet
Tel : 01.61.08.66.60



Cadre légal



Afin de garantir l'exercice des droits mentionnés à l'article L.311-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment de prévenir tout risque de maltraitance, il est remis au futur résident et/ou à son représentant légal un livret d'accueil conforme aux dispositions énumérées ci-après :

- Les articles L311-3 et L311-4 du Code de l'action sociale et des familles
- La circulaire D.G.A.S. 505 N 204-138 du 24 mars 2004, B.O.M.A.S.T.S. N 2004/15.

- la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, au fichier et aux libertés.

Les données concernant la personne peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la commission nationale informatique et libertés.

La personne prise en charge ou son représentant légal a le droit de s'opposer pour des raisons légitimes au recueil et aux traitements de données nominatives la concernant, dans les conditions fixés par la loi du 6 janvier 1978.

- Les données médicales sont transmises au médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement ou service et sont protégées par le secret médical ; les autres données sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus les personnels sociaux ou soignants autres que ceux qui relèvent du corps médical ainsi que le personnel administratif ou représentant des autorités habilitées en vertu de dispositions propres.
- la communication des documents et données, ainsi que le droit à l'image s'effectuent également dans le respect des lois et réglementation en vigueur et des préconisations prévues dans la charte des droits et libertés du résident.

Document arrêté à la date du 26 avril 2013